

Terrain de chasse numérique pour abuseurs

« Les parents ont l'illusion que leur enfant maîtrise les réseaux sociaux. »
Olivier BOGAERT,
Computer crime unit

371 signalements d'abus ou de tentatives sur des mineurs via web et réseaux en 2016.

Le web et les réseaux sociaux sont de plus en plus le terrain de chasse privilégié des abuseurs de mineurs, selon le rapport annuel de Child Focus.

● Alain WOLWERTZ

Grooming, sexting, sextorsion. Ces termes ne vous disent rien ? Alors lisez ce qui suit car ce sont des pratiques qui pourraient menacer vos enfants.

Dans son rapport annuel (2016), Child Focus souligne en effet que les signalements de ces pièges qui sont tendus aux plus jeunes sur la toile du web et des réseaux sociaux ont connu « une hausse notable » par rapport à 2015. Les dossiers concernant la sécurité en ligne (e-safety) passant de 2 540 à 371, avec dans leur grande majorité (67 % contre 52 % en 2015) des cas une atteinte (potentielle) à l'intégrité sexuelle des enfants.

Au total, cela concerne 371 dossiers contre 249 un an plus tôt. Et ce n'est évidemment que la partie émergée de l'iceberg puisque ce sont là uniquement les cas qui ont été signalés à la Fondation pour Enfants Disparus et Sexuellement Exploités.

Mais qu'est-ce donc que ces nouvelles pratiques qui menacent les enfants et ados lorsqu'ils sont connectés ?

Il y a d'abord le **sexting**, phénomène pour lequel Child Focus a reçu 128 demandes l'an dernier. Plus du double qu'en 2015 (62 dossiers). Cela concerne les jeunes qui envoient des photos d'eux-

mêmes dénudés ou dans des poses sexy via e-mail, sms, webcam et surtout les réseaux sociaux (la moitié des cas concerne Facebook). Ces images, le plus souvent envoyées dans le cadre d'une relation de confiance, peuvent se retourner contre le jeune lors d'une dispute avec un ami par exemple. Ces images servent alors à moquer le jeune et à faire pression sur lui en menaçant de les rendre publiques.

En quelque sorte dérivé du sexting, le phénomène de **sextorsion** désigne un phénomène où les jeunes sont victimes de chantage. Généralement, ce sont des organisations criminelles étrangères qui, par ruse, se procurent des photos ou vidéos compromettantes de la jeune victime et qui menacent de les diffuser auprès d'amis, de la famille ou plus largement si de l'argent ne leur est pas remis. L'an dernier, le sextorsion a connu une hausse importante avec 41 signalements à Child Focus pour 17 en 2015. « *Le plus souvent, ce sont des*

garçons de 15 à 17 ans qui en sont victimes et à qui les maîtres chanteurs réclament 1 500 ou 2 000 € », indique Heidi De Pauw, directrice générale de Child Focus.

Le dernier phénomène, qui concerne surtout des adolescentes de moins de 15 ans (75 % des cas), est le **grooming**. Cela concerne les cas où un adulte sollicite un mineur sur internet avec des intentions sexuelles : solliciter un rendez-vous pour abuser de la victime, avoir des conversations à caractère sexuel ou obtenir des images à caractère sexuel.

Il est à noter que pour tous ces phénomènes, la plupart des cas dénoncés à Child Focus le sont par les parents des jeunes victimes. Celles-ci n'osent généralement pas en parler librement. Chez Child Focus, on se garde de condamner aveuglément le web et les réseaux sociaux mais on insiste sur le travail fondamental de mise en garde et de prévention auprès des jeunes, notamment au travers de campagne de sensibilisation pour un surf plus sûr sur internet et en insistant auprès des jeunes pour qu'ils dénoncent tout comportement suspect à leur rencontre sur le web, notamment en se confiant au numéro dédié 116 000 ou via www.116000.be. ■

Il ne faut pas condamner le web et les réseaux sociaux mais insister sur le travail de prévention.

FUGUES Un record en 2016, mais à relativiser

En 2016, Child Focus a traité 1 134 dossiers d'enfants et d'adolescents ayant fugué de leur domicile ou d'une institution. Il s'agit d'une hausse de 10 % par rapport à la moyenne des quatre années précédentes, 1 055 dossiers ayant été enregistrés en 2015. Le nombre de fugues effectives s'élève à 1 114, 20 dossiers concernaient des jeunes qui envisageaient de passer à l'acte. La hausse des dossiers enregistrés est en partie due au fait que le nombre de mineurs qui fuguent à plusieurs reprises sur une année augmente systématiquement. Ainsi,

l'ensemble des dossiers ouverts concerne en réalité 890 enfants. Au total, 143 jeunes ont fugué de 2 à 8 fois.

Si le nombre de fugues augmente, celles qui sont qualifiées d'inquiétantes et qui nécessitent l'intervention de la Cellule des Personnes Disparues de la police fédérale reste stable (14 % de fugues inquiétantes en 2016 contre 16 % en 2015).

En 2016, près de 39 % des fugueurs ont été retrouvés dans les 48 heures et 34 % dans un délai d'une semaine. Dans 2 % des cas, la fugue a duré plus de six mois. Dès lors, sur les 1 134 dossiers ouverts en

2016, 1 057 (93 %) ont été clôturés. Dans plus d'un tiers des cas (35 %), le jeune est revenu de lui-même.

Si la majorité (54 %) des fugueurs sont âgés de 13 à 15 ans, 8 % n'ont pas plus de 12 ans.

Près d'un tiers (30 %) des fugueurs étaient placés en institution et généralement déjà suivis dans un parcours d'aide, « *ce qui démontre que la fugue s'inscrit généralement dans un contexte*

problématique », analyse Child Focus. Plus de la moitié (53 %) des jeunes qui fuguent sont des filles.

RAPT PARENTAL

Moins de cas et plus vite réglés

L'an dernier, Child Focus a traité 352 dossiers d'enlèvement parental international. C'est « *un recul sensible* » par rapport à la moyenne de 400 dossiers des autres années. Avec deux autres points positifs : le nombre de nouveaux dossiers ouverts depuis 2015 est en diminution et le délai de traitement raccourci. En 2016, la moitié des dossiers pour lesquels un enlèvement a effectivement eu lieu ont pu être clôturés dans l'année et, le plus souvent, par une solution à l'amiable entre les parents.

PROSTITUTION DE MINEURS

En augmentation et liée à des fugues

C'est une augmentation considérable et constante : elle concerne le signalement de prostitution de mineurs. De 10 signalements en 2014 on est passé à 35 dossiers en 2015 et... 60 l'an dernier (17 cas où la prostitution était effective et 43 où il y avait forte présomption). Deux faits notables dans ce cadre : deux tiers des dossiers de prostitution sont liés à des fugues et dans 37 cas, le mineur a été abusé par des proxénètes d'adolescents. Il s'agit le plus souvent de personnes actives dans la traite des êtres humains et qui « recrutent » leurs victimes via

des stratagèmes sur le web et les réseaux sociaux. Après avoir séduit leur victime, ces « *lover boys* » exercent un chantage psychologique, émotionnel voire par des menaces physiques pour les forcer à se prostituer à leur profit. Dans la majorité des cas les victimes ont entre 15 et 18 ans et 80 % d'entre elles sont des filles. Pour sensibiliser et tenter de contrer ce phénomène qui prend de l'ampleur, Child Focus a notamment récemment mis en ligne un site web de prévention (qui existait déjà en version flamande) : www.stopproxenete-ados.be.

MINEURS ÉTRANGERS Un phénomène qui s'amplifie

La problématique des mineurs étrangers non accompagnés (MENA) n'est pas neuve mais prend de l'ampleur d'année en année. Rien qu'en 2016, 116 cas de MENA disparus ont été signalés. C'est trois fois plus que lors des années antérieures et certainement en deçà de la réalité. En l'absence de parents, leur disparition n'est signalée que par la police, un éventuel tuteur ou une institution. Or,

beaucoup de ces jeunes qui arrivent de l'étranger n'ont jamais été enregistrés. D'autre part, les chiffres du service de tutelle font état, eux, de 284 disparitions de MENA.

Child Focus (à qui tous les cas ne sont pas signalés) souligne également l'échec important concernant le travail de recherche de ces jeunes : sur 162 dossiers (2016 et autres années), seuls 64

ont été dotés. Ce qui signifie que 98 enfants et adolescents (au grand minimum donc) ont disparu sans laisser de trace. Quand on connaît le vécu et le parcours traumatisant vécu par la plupart de ces jeunes, on comprend que la fragilité psychologique qui en découle souvent les expose plus que d'autres aux réseaux de traite des êtres humains, relève la fondation.

Éduquer à la sécurité web

Sexting : échange de photos dénudées voire franchement pornographiques par SMS. Le chantage est appelé « sextortion » : vous payez sinon on diffuse les vidéos ou photos compromettantes.

Sexe et web

Ces néologismes, liés aux nouvelles technologies, sont des phénomènes qui se développent, comme le confirme Olivier Bogaert, à la computer crime unit (section de la police spécialisée dans l'analyse de systèmes informatiques et de télécommunication). « 80 % des ados de 12 à 15 ans ont un smartphone... Et ils ont ce besoin fondamental d'exister aux yeux des autres. » Alors parfois, via le réseau social snapchat, on en-

voie des photos de nus à son petit copain... On se sent en sécurité parce que la photo est automatiquement supprimée « en oubliant que la sauvegarde d'écran est possible, et permet à la photo de circuler ».

Côté sextortion, ce sont souvent les garçons qui sont victimes. Le manège vient d'un faux profil Facebook : « Une jeune fille inventée de toutes pièces, bien sympathique, prend contact avec des jeunes gens via les réseaux sociaux. Puis, après des conversations via Messenger, elle les incite à se déshabiller devant la caméra, au meilleur de leur forme. » Les images sont enregistrées, et le jeune est victime de chantage.

La solution aux deux problèmes, pour Olivier Bogaert, c'est

de développer l'éducation aux réseaux sociaux, par le dialogue parent-enfant. « Les parents ont l'illusion que leur enfant maîtrise les réseaux sociaux. Or, la maîtrise technique est bonne, mais ils n'ont pas de perspective de disposition des données. Par exemple, les filles utilisent snapchat en cabine d'essayage, pour montrer à leurs copines ce qu'elles essaient... même si c'est de la lingerie. Elles n'ont pas la notion du risque de voir ces photos circuler ensuite. Je parle souvent aux jeunes de leur CV numérique, car ces images pourront être utilisées contre eux quand ils chercheront du boulot à l'âge adulte. »

Pour Olivier Bogaert, discuter de la vie privée devrait être un réflexe chez les parents... comme on leur enseigne la sécurité routière. ■ **A.S.**

PORNOGRAPHIE

Baisse à cause du dark web ?

En 2016 le site www.stopchildporno.be n'a reçu « que » 781 signalements de cas de pornographie infantile. C'est encore beaucoup mais c'est nettement moins que les 1 400 cas enregistrés en

moyenne les autres années. Si c'est a priori une bonne nouvelle, elle inquiète ou en tout cas interroge chez Child Focus. Qui craint que la diffusion de ces images d'abus sexuels sur des enfants se soit déplacée vers le « dark web » ou des réseaux de partage peer-to-peer plus secrets.

Une hypothèse qui pourrait être confortée par le fait que cette tendance à la

baisse n'est pas visible dans les pays limitrophes, « que du contraire », note Child Focus.

La fondation, qui s'est constituée partie civile dans quatre dossiers de pédopornographie, note que l'idée selon laquelle « regarder n'est pas si grave » est encore trop répandue alors que derrière chaque photo et vidéo il y a un ou des enfants qui sont abusés sexuellement.